

<b>Source</b>	<i>Le Monde</i>
<b>Date</b>	15 janvier 2008
<b>Signé par</b>	Annie KAHN

Il est des projets qui suscitent l'unanimité à droite comme à gauche. Les pôles de compétitivité en font partie. Il semblait évident à tous que ce qui avait réussi à la Californie devait aussi réussir à la France et qu'il suffisait d'essayer de reproduire le modèle de la Silicon Valley pour doper la compétitivité du pays.

En incitant entreprises, grandes et petites, et laboratoires de recherche publics d'un secteur déterminé, à se regrouper sur un même territoire, il devenait, croyait-on, possible de faire émerger des pléiades d'entreprises innovantes, futures championnes de demain. Ainsi le gouvernement français décida-t-il, le 12 juillet 2005, de créer des « pôles de compétitivité » et de leur accorder globalement 1,5 milliard d'euros de subventions entre 2006 et 2008, ainsi que des exonérations fiscales et des allègements de charges sociales. Actuellement, 71 pôles existent sur le territoire français.

Des économistes de renom viennent bousculer ces certitudes. Dans l'ouvrage *Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre ?* paru aux éditions Rue d'Ulm, dans la collection du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer et Florian Mayneris jettent un pavé dans cette marre consensuelle. Non seulement les pôles ne sont pas la panacée, mais ils pourraient quelquefois être nuisibles.

Ainsi, dans certains secteurs, les entreprises ont plus avantage à être dispersées que concentrées, ont-ils observé. Car « *une plus grande dispersion permet aux entreprises de bénéficier de salaires et de prix fonciers plus faibles dans des régions désertées par leurs concurrentes* », par exemple.

À l'inverse, quand des entreprises et des laboratoires de recherche ont intérêt à se regrouper, ils le font naturellement, comme cela a été le cas dans la région grenobloise ou sur le plateau de Saclay, en Île-de-France, pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou à Toulouse pour l'aéronautique.

L'intervention étatique privilégie également les acteurs en place, les grandes entreprises, et non les petites et moyennes entreprises, qui ont fait la fortune de la Silicon Valley. Selon le Comité Richelieu, groupe de pression représentant les PME innovantes, celles-ci ne perçoivent que le sixième des subventions distribuées aux entreprises des pôles.

Cette politique qui fait que « *l'État décide quelle entreprise, quel territoire, quel secteur il va aider nous inquiète* », explique M. Martin. Par intérêt politique, et pour ne fâcher personne, « *elle maximise le nombre de secteurs et le nombre de départements touchés, ce qui n'est pas forcément optimal* », poursuit-il, jouant de l'euphémisme.

Plutôt que de distribuer des subventions aux entreprises, les pouvoirs publics devraient plutôt prendre des mesures pour lever les obstacles aux regroupements économiquement utiles, estiment les auteurs. En facilitant la mobilité des salariés, par exemple, en rendant le droit au logement social transférable d'une commune à une autre, ou en participant à l'amélioration des services publics dans ces territoires.